

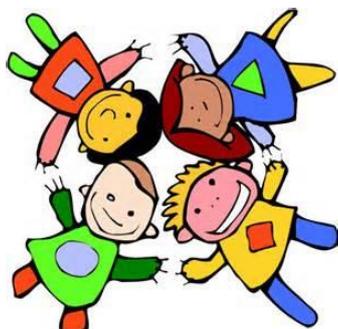


Fédération Léo Lagrange *Centre-Est*
66 Cours Tolstoï – 69100 Villeurbanne

 07 52 67 78 72

Ville de Schiltigheim
112 Route de Bischwiller – 67300

 03 88 83 90 00



PROJET
PEDAGOGIQUE

Accueil collectif éducatif des mineurs

LEO DELIBES : 3 - 6 ans

« Accompagner l'enfant dans son acte de grandir, dans de bonnes conditions afin qu'il devienne un adulte responsable et épanoui »



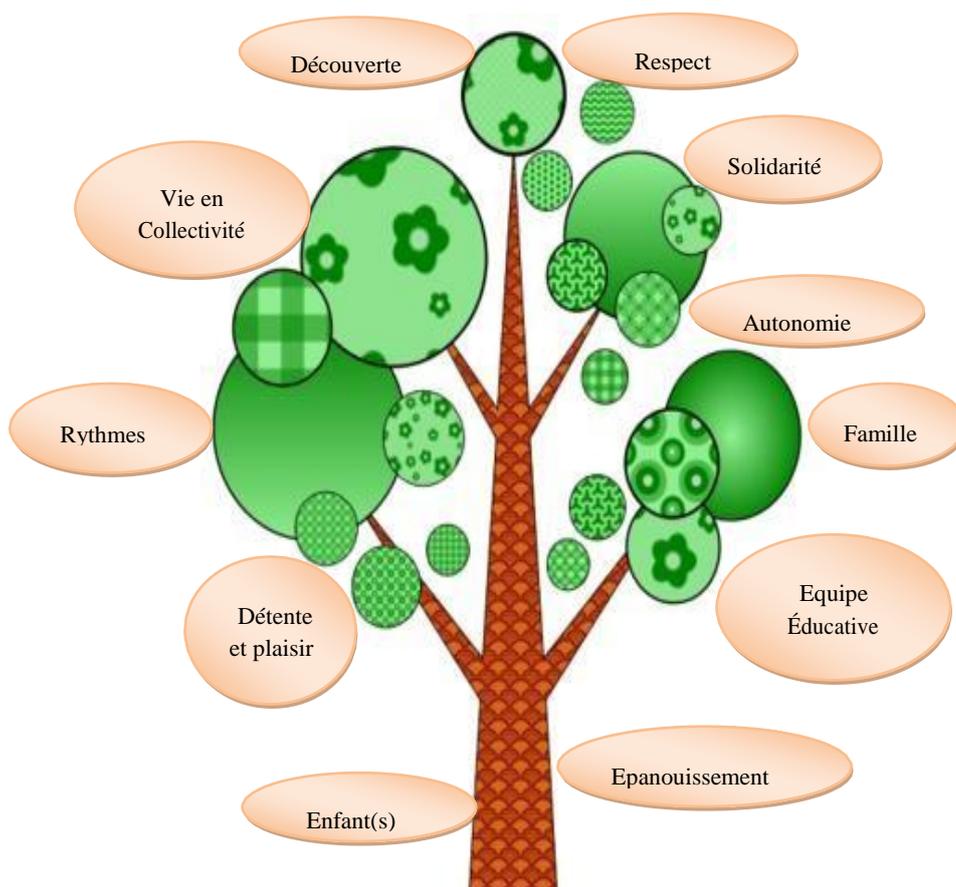
SOMMAIRE

- I. Fiche signalétique**
- II. Présentation La délégation de service public**
 - A. Ville de Schiltigheim : Organisateur
 - B. Fédération Léo Lagrange : Prestataire
- III. Descriptif et Fonctionnement de la structure Léo Delibes**
 - A. Cadre juridique
 - B. Les locaux
 - C. Public accueilli
 - D. Organigramme
- IV. Actions éducatives**
 - A. Intentions éducatives
 - B. Démarche pédagogique
 - C. Objectifs pédagogiques
 - D. Méthodes pédagogiques
 - E. Les activités
 - 1. La journée type
 - 2. La vie quotidienne
 - 3. L'équipe d'animation
 - 4. La communication
 - 5. Evaluation



I. Fiche signalétique

L'Organisateur	Dénomination	Mairie de Schiltigheim
	Adresse	110 Route de Bischwiller 67300 Schiltigheim
L'Accueil	Dénomination	Accueil de loisirs maternel Léo Delibes
	Adresse	93 Route de Bischwiller 67300 Schiltigheim
	N° Habilitation	0670242AP000219-E01
	Téléphone	06 99 60 29 28
	Horaires	7h45 – 18h15
Public	Effectif	± 56 enfants
	Age	De 3 à 6 ans
L'Encadrement	1 Directeur	Stagiaire BAFD
	4 animateurs	Titulaire BAFA
	2 animateurs	Stagiaire BAFA
	1 animateur	Non diplômé
	1 animateur	Titulaire BAFA (Accompagnateur handicap)





II. Présentation de la délégation de service public

Le 2 Septembre 2019, la Fédération Léo Lagrange remportait la délégation de service public de l'exploitation des accueils de la Ville de Schiltigheim sur :

- L'accueil périscolaire du matin
- L'accueil périscolaire du soir
- L'accueil périscolaire du Mercredi
- L'accueil extrascolaire des vacances

A. Ville de Schiltigheim : Organisateur

1. Les valeurs éducatives de la Ville de Schiltigheim

- **La liberté** : chaque personne quel que soit son âge doit pouvoir s'épanouir selon ses désirs, ses aptitudes, sa volonté, dans les conditions qu'elle choisit. La liberté des uns ne doit pas altérer la liberté des autres ;
- **La laïcité et la tolérance** : elles sont le respect de chaque personne, de sa personnalité, de ses choix individuels, de ses engagements, de ses croyances ou non-croyances ;
- **L'égalité et la justice sociale** : dès la naissance, les inégalités sont multiples et importantes. Toute organisation sociale et tout engagement humain se doivent de chercher à atténuer les inégalités entre les citoyens, qu'elles soient liées au sexe, à l'âge, aux origines, aux aptitudes intellectuelles, aux handicaps physiques ou aux situations sociales ;
- **La solidarité et la fraternité** : elles sont à la base de toute démarche humaniste et sans lesquelles la liberté et l'égalité ne sont pas compatibles. Chacun est responsable de la communauté des hommes, de ses concitoyens et des générations futures ;
- **La démocratie** : il s'agit de notre code commun et notre organisation commune pour vivre ensemble. Elle suppose que des échanges permettent l'expression et l'écoute de chaque citoyen, dans le respect et la dignité. La citoyenneté, avec ses droits et ses devoirs doit faire partie de l'éducation comme constitutive de la personnalité.

2. Les principes de l'Organisateur

- Apprendre, transmettre, échanger pour enrichir la vie de tous les habitants.
- Étendre le droit fondamental à l'éducation en soutenant l'éducation formelle et informelle, en développant la formation tout au long de la vie
- Favoriser la promotion sociale, individuelle et collective.



- Garantir les principes d'égalité entre toutes les personnes, de justice sociale et d'équilibre territorial.
- Co-construire les projets en faisant de la ville un agent co-éducateur au même titre que les autres partenaires.
- Prendre en compte l'ensemble de la population, l'ensemble des temps et des espaces.
- Travailler ensemble selon le principe de la démocratie avec le souci permanent de l'écoute et de la considération des autres.

B. Fédération Léo Lagrange : Prestataire

La philosophie de l'éducation prône le partage, la solidarité et la mutualisation, condition du « faire et du vivre ensemble »

L'action éducative de Léo Lagrange est aussi innovante que nécessaire pour tous ! Elle est proposée à tous les âges de la vie et permet d'aborder les relations intergénérationnelles et interculturelles de façon globale pour toujours mieux vivre ensemble. Il est indispensable de prendre en compte, dans nos pratiques éducatives, le malaise que suscite l'incompréhension du monde. C'est pour cela que notre mission est libérer la réflexion et la parole en favorisant la confrontation des points de vue sur le monde que chacun porte en soi. C'est pour cela que nous aidons à découvrir l'origine des tensions que nous vivons en nous et avec les autres.

1. Les valeurs de la fédération

Le projet éducatif de Léo Lagrange porte sur quatre leviers d'action majeurs :

- ✓ **Prendre le temps de grandir pour mieux s'émanciper ;**
- ✓ **Développer des capacités à penser le monde ;**
- ✓ **Avoir le droit de s'éduquer et de se former tout au long de la vie ;**
- ✓ **Avoir le droit d'être accompagné dans ses projets individuels et collectifs.**

Valeurs fondamentales

Reconnaître à chacun le statut de citoyen, pour tous les âges de la vie, c'est respecter le droit pour chacun à :

- L'égalité,
- La liberté,
- La fraternité,
- La participation,
- La justice sociale,
- La distinction entre espace privé et espace public

L'ENFANCE

« LA CONSTRUCTION DE L'ESPRIT CRITIQUE »



2. Les objectifs de la Fédération :

- De les respecter en tant que petits citoyens en herbe ;
- De ne pas les occuper juste pour avoir la paix ;
- De leur permettre de découvrir le monde en jouant ;
- De leur faire découvrir les règles du vivre ensemble à travers le sport ;
- De leur permettre de s'exprimer par des activités artistiques.

III. Descriptif et Fonctionnement de la structure Léo Delibes

A. Cadre juridique

Conformément aux modalités de fonctionnement en vigueur dans la convention, la ville de Schiltigheim, met à disposition les locaux nécessaires à l'accueil. L'équipe de Léo Lagrange s'engage, dans le cadre de ses activités, à respecter l'ensemble du matériel et les locaux ainsi que la réglementation en vigueur (sécurité, sanitaire...). L'accueil dispose d'une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile des animateurs et les risques liés aux activités ainsi que pour les dégâts qui pourraient survenir au sein des locaux.

B. Les locaux

L'accueil se déroule dans les locaux de l'école Léo Delibes. Pour le fonctionnement nous disposons :

- Une salle d'accueil qui sert également de lieu de vie,
- Une cantine (pour la prise des repas et des goûters),
- Deux salles de motricité,
- Une bibliothèque,
- Une salle de sieste,
- Des toilettes adaptées et une douche,
- Une cour extérieure (avec des jeux, structures de jeux, bacs à sables, des vélos, des trottinettes et casques...).

De plus, l'équipe d'animation dispose de :

- Un bureau pour la direction et les réunions
- Une laverie,
- Une cuisine équipée, comprenant une plaque, four et réfrigérateur.

Etant donné que l'ACM est dans les locaux de l'école maternelle, il est important et nécessaire de veiller à la bonne tenue des locaux mis à disposition par une convention avec la Mairie et du matériel que la directrice de l'école nous a gracieusement autorisé à utiliser. Les animateurs veilleront donc à la propreté des lieux.



La salle de sieste doit être entretenue et aérée, les draps et le linge sale devront être lavés par nos soins, la laverie étant mise à notre disposition.

C. Public accueilli

La capacité d'accueil maximale conformément à l'autorisation de la DDCS est de 56 enfants encadrés par 7 animateurs sous la responsabilité d'un directeur.

✚ Accueil d'un enfant porteur d'handicap

Tenant compte :

- Du principe de l'accès aux loisirs, quel que soit le niveau d'autonomie et des capacités (physique et mentale) de l'enfant et conformément à la loi du 11 Février 2005 relative à l'accueil des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire,
- De l'Article 23 de la Convention internationale des droits de l'enfant de Novembre 1989 : « *Les états parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie active* »,

L'accueil se donne comme objectif de recevoir un enfant en situation handicap. Cependant, afin de construire un accueil individualisé et sécurisant pour l'enfant, il est primordial d'anticiper les différentes dimensions :

- Il est primordial d'établir un contact avec l'équipe médicale et paramédicale qui entoure l'enfant, et recueillir le maximum d'informations auprès de la famille et de la structure scolaire de l'enfant afin de mieux l'accueillir,
- Débuter l'accueil de l'enfant par une période d'adaptation courte,
- Veiller à ce que l'enfant soit assisté si nécessaire d'un animateur compétent,
- Adapter au mieux les activités afin que l'enfant puisse y participer sans difficultés.

Des temps de sensibilisation auprès des autres enfants notamment à travers les jeux pourront également être envisagés. L'objectif étant d'apprendre aux enfants d'accepter les différences et les sensibiliser sur le respect des autres.

✚ Accueil d'un enfant avec un suivi PAI

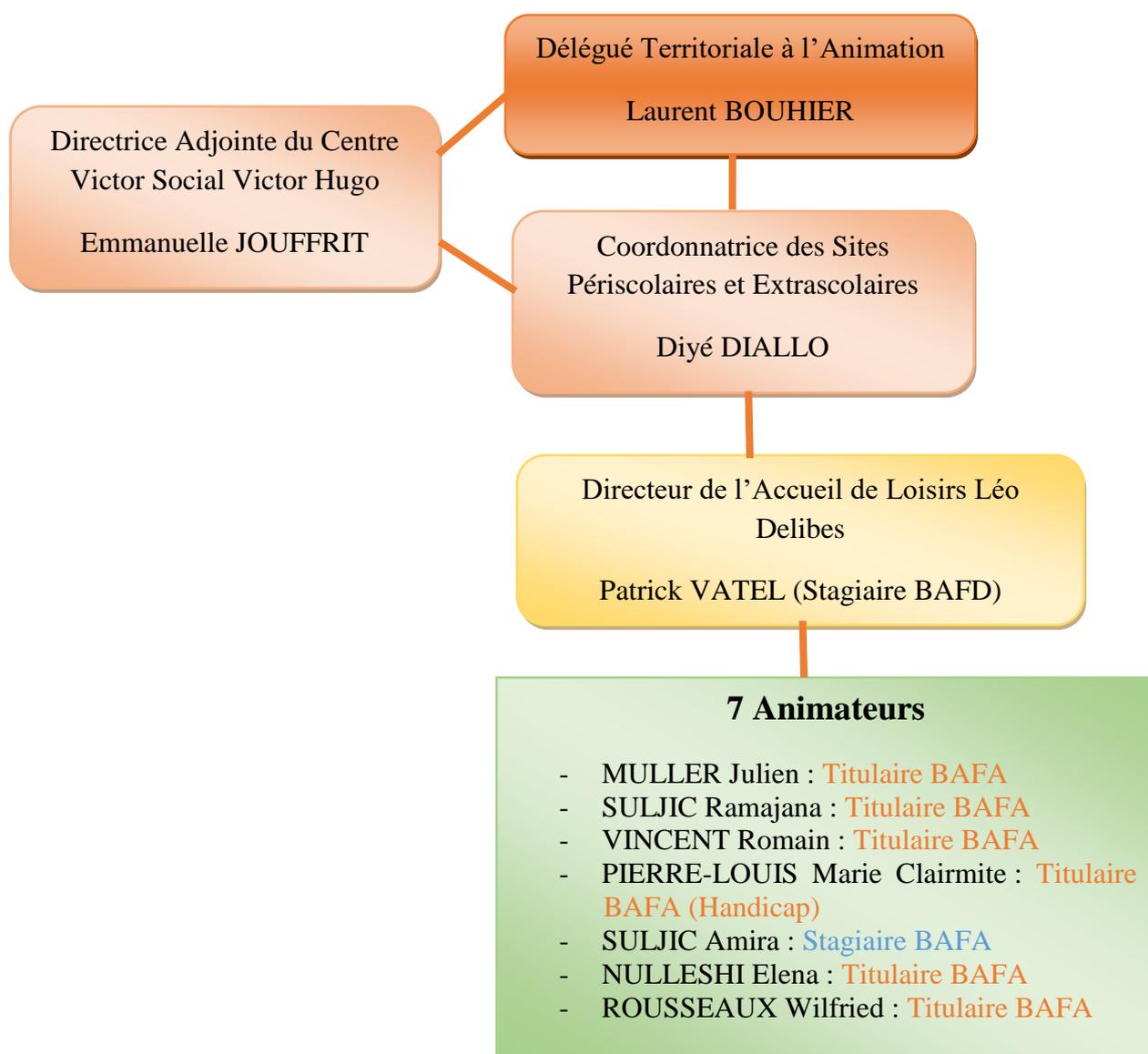
De la même manière que nous nous engageons à faciliter l'accueil d'un enfant porteur de Handicap, il sera fait de même pour tout enfant dont la santé nécessite un suivi PAI (Projet



d'Accueil Individualisé). Des aménagements pourront être envisagés si nécessaire pour accueillir un enfant qui présente un trouble de santé (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies...). Le responsable de l'accueil ainsi que son équipe s'engagent à prendre connaissance du PAI qui sera fourni par les parents afin de mieux intégrer les difficultés sanitaires de l'enfant et prendre les mesures à prendre en cas d'urgence. Il sera rappelé aux parents que tous les médicaments devront être accompagnés d'une prescription médicale, qui autorisera légalement l'équipe d'animation à délivrer ledit traitement à un enfant.

Sachant que la fiche sanitaire est obligatoire pour chaque enfant, elle doit être complétée par la famille via son espace par le logiciel AGORA, signée et renouvelée tous les ans.

D. Organigramme





IV. Actions éducatives

A. Intentions éducatives

Découlant d'une obligation réglementaire, le projet éducatif de l'organisateur oriente mes intentions éducatives et définit le sens de mes actions à travers un projet pédagogique bien défini.

Pour cela, je m'engage avec mon équipe a :

- Assurer un cadre d'accueil organisé, sécurisé et sécurisant,
- Promouvoir la communication avec les parents et enfants afin d'assurer un accueil convivial,
- Veiller au respect des rythmes quotidiens de l'enfant, (Activité sportives et calme, activité ludique et de détente)
- Faciliter l'apprentissage et la responsabilisation de l'enfant,
- Mettre en œuvre les moyens afin que chaque enfant puisse se socialiser,
- Encourager et guider l'enfant dans sa quête d'autonomie,
- Développer l'esprit de partage,

B. Démarche pédagogique

Un loisir imposé est-il encore un loisir ? Cette notion est pour moi intrinsèquement liée à la notion de liberté. Il me paraît donc évident que l'enfant doit avoir le choix entre plusieurs activités, le choix d'y participer ou non, voire même le choix de ne pas faire.

De la même façon, j'estime que l'enfant doit participer, autant que faire se peut, à la définition des règles de vie communes à l'intérieur du centre de loisirs, ce qui favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telle que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits, devoirs, égalité de traitement...)

Notre intention sera de développer chez l'enfant le plaisir de jouer, concevoir et de découvrir de nouvelles choses par le biais d'activités ludiques, récréatives et de détente.

Nous pensons enfin que le centre de loisirs doit favoriser une atmosphère chaleureuse, conviviale, voire même familiale sans oublier une relation de confiance entre les parents et l'équipe d'animation. C'est dans cette optique que nous avons défini nos objectifs pédagogiques pour l'année 2019-2020.



C. Objectifs pédagogiques

L'accession à l'autonomie	Objectifs	Moyens
Offrir des situation qui permettent à l'enfant une liberté de choix dans sa manière de vivre ses journées	L'enfant est un actif participant dans ses choix d'activités	<ul style="list-style-type: none"> -Forum quotidien durant lequel l'enfant est informé sur les activités prévues, mais aussi entendu sur ses désirs et ses attentes -Possibilités de ne pas participer à une activité et d'en mener une autre dans la mesure du possible -Les places ne sont pas limitées dans les ateliers, un animateur volant se joint toujours au groupe le plus nombreux
L'accessibilité à l'autonomie	Objectifs	Moyens
Permettre à l'enfant de développer son autonomie dans sa vie quotidienne au centre	<ul style="list-style-type: none"> -L'enfant est capable de participer au rangement (table de repas, matériels d'activités...) -L'enfant est capable de gérer ses affaires personnelles -L'enfant est capable de gérer ses passages aux toilettes -L'enfant est capable de s'autoréguler au niveau du bruit pendant le repas 	<ul style="list-style-type: none"> -Mise à disposition de matériel de rangement -Accompagnement des animateurs -Portes manteaux personnalisés -Drapeau de régulation du bruit, l'animateur le manipule selon le volume sonore (cette règle est connue de tous)
La socialisation	Objectifs	Moyens
Développer une coopération entre les enfants, l'esprit de vivre en collectivités, ensemble	Pouvoir s'entraider dans un projet commun	<ul style="list-style-type: none"> -Jeux coopératifs -Elaboration et réalisation de projets à thème sur toute l'année - Les groupes sont hétérogènes au niveau des âges -Organisation de grands jeux, olympiades, spectacle suivis de goûter (par moment avec l'ALSH Exen)
Permettre à l'enfant de s'exprimer et d'agir au sein d'un groupe	Etre capable de « dire » et de « faire »	<ul style="list-style-type: none"> -Les règles de vie sont rédigées ensemble et affichées sous forme de photos ; -Temps de parole lors du forum -Accompagnement des animateurs qui sollicitent l'enfant vers cet objectif ; Activités d'expression, occasionnel ou projet d'animation (théâtre, mime, jeux autour du conte...)
Favoriser le respect en général (de soi-même, des autres acteurs, des locaux et du matériel)	Etre capable d'écouter les autres, de respecter les règles de vie collectives, de ranger afin de laisser les lieux de vie propres	<ul style="list-style-type: none"> -Accompagnement et disponibilité des animateurs -Accessibilité des moyens de rangement -Toute attitude ou parole non respectueuse sera relevée et discutée
L'éveil corporel	Objectifs	Moyens
Développer les capacités psychomotrices de l'enfant	Pouvoir affiner ses gestes et mouvements afin de les coordonner vers un but ludique	<ul style="list-style-type: none"> -Activités basées sur l'éveil psychomoteur, jeux d'adresse, parcours de motricité ; -Salle de jeux (libre accès aux cerceaux, vélos, ballons...)



Stimuler les 5 sens	L'enfant est capable de différencier, d'apprécier, de manipuler ses facultés sensorielles dans des circonstances (activités, sorties, repas...)	-Kimgoût, goûter à thème, atelier pâtisserie, module senteur; -Ateliers autour du son et du visuel ; Activités manuelle variées visant à découvrir diverses matières et diverses techniques ; -Jeux d'eau (période estivale)
Autour de l'imaginaire	Objectifs	Moyens
Favoriser l'expression de l'imaginaire	L'enfant est capable de mimer, chanter, s'exprimer avec son corps et de créer manuellement	-Ateliers théâtre, chant et musique, expression corporelle et danse, activités manuelles ; -Mise en place, représentation de petits spectacles et d'expositions
Favoriser le développement de l'imaginaire	L'enfant est capable d'évoluer dans un monde imaginaire et d'utiliser son imagination à bon escient	-Chaque Mercredi, des histoires sont racontées ; -Thèmes directeurs de vacances à vacances -Grands jeux basés sur l'imaginaire ;
Découverte et respect de l'environnement	Objectifs	Moyens
Favoriser la découverte, le contact et le respect de l'environnement	L'enfant est capable de connaître et d'apprécier la nature	-Sensibilisation permanente à l'environnement naturel (les arbres, les fleurs, les nuages, les oiseaux, les insectes...) Sorties liées à la découverte : parc animalier, ferme pédagogique... -Grands jeux autour de ce thème ; Ateliers natures : ballades et récolte de matériaux naturels, activités manuelles avec ces matériaux, ateliers autour de l'air, des animaux, de l'eau...

D. Méthodes pédagogiques

1. A l'écoute des enfants

S'efforcer de maintenir le plaisir des enfants comme constante durant l'accueil quel que soit le temps de la journée ou de l'activité menée. S'efforcer de maintenir le plaisir des enfants comme constante durant l'accueil quel que soit le temps de la journée ou de l'activité menée. Il faut parfois aider l'enfant à trouver son plaisir, ne serait-ce parce qu'il ne connaît pas l'activité. Quelle que soit la raison de son manque d'enthousiasme, l'attitude de l'animateur reste déterminante. Il doit savoir écouter pour comprendre puis réagir astucieusement en motivant et valorisant l'enfant. Il doit faire preuve de discernement :

Lorsqu'il s'agit de faire comprendre à un enfant qu'il a dépassé les limites (pourquoi tel interdit ?) et de lui expliquer en quoi il les a franchies. Le plaisir des enfants passe aussi par le fait d'être en face d'animateurs qui se plaisent à travailler ensemble, et qui font leur possible pour qu'il en soit ainsi (il va sans dire que l'équipe n'a pas à mêler les enfants à des problèmes internes, qu'ils soient d'ordre professionnels ou privés.).



L'accueil de loisirs : lieu de socialisation. Il faudra se donner les moyens de comprendre et d'aider l'enfant dans toutes les phases de son apprentissage des vacances en collectivité.

Un enfant sur l'accueil de loisirs est fragilisé du fait de la nouveauté des lieux, du mode de vie et surtout des autres, avec lesquels il faut « faire ». Plus de parents et des jeux rien qu'à soi ! Il faut se reconstituer un monde avec les autres et cela peut représenter plus de difficulté pour certains. La séparation avec sa famille peut-être chez le jeune enfant source d'angoisses et avoir des conséquences sur son développement si elle est mal vécue, elle va représenter pour l'enfant une occasion de grandir, de conquérir une plus grande autonomie. Le rôle de l'équipe d'encadrement va être d'accompagner l'enfant dans cette conquête, en créant un cadre où il pourra petit à petit réussir à « se débrouiller seul ». Nous insistons sur cette progression lente : il ne s'agit pas de plonger l'enfant dans « le grand bain de l'autonomie », source d'insécurité tant physique qu'affective.

Il convient de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité affective. L'enfant va découvrir un monde inconnu pour lui : l'accueil de loisirs avec d'autres enfants, de nouveaux animateurs, un nouveau lieu, de nouvelles règles de vies. Il est important qu'il puisse se créer des repères : dans le temps, dans l'espace, des relations interpersonnelles.

La construction de repères **fiables** est le préalable à une acquisition d'une plus grande autonomie. Surtout qu'ils sont souvent incapables de formuler ce qu'ils ressentent, ce dont ils ont besoin. Nous aurons toujours à l'esprit qu'un enfant qui a, selon nous, un comportement désagréable, qui désobéit, bref à qui il faudrait une sanction, est potentiellement en train de tenter de dire, de demander quelque chose qui l'empêche d'être bien (incompréhension, anxiété, sentiment d'injustice, demande affective...) Même s'il peut s'agir d'une simple excitation, un enfant qui « fait l'intéressant » est souvent en train d'attirer notre attention pour dire : « j'ai un petit problème que mon langage d'enfant ne peut pas exprimer facilement ».

Le jeune enfant a besoin de vivre dans un groupe restreint, où sa place est reconnue, où il ne se sent pas noyé, où il peut avoir de véritables échanges avec l'adulte. L'hygiène et la sécurité physique de l'enfant sont importants. L'adulte doit **être extrêmement vigilant**.

Il est nécessaire que les animateurs prennent le temps pour individualiser leurs rapports avec les enfants, en cherchant à entamer avec eux des relations de personne à personne, ce qui favorise chez eux un sentiment de valorisation, de confiance et de sécurité. La première des choses est de connaître le prénom de chacun, de respecter son domaine de vie privée. D'autre part, connaître le vécu d'un enfant permet de mieux le comprendre. **Evitons toutefois les préférences évidentes entre les enfants.**

Pour gérer les problèmes liés à la vie collective (dispute, difficultés de partage, tricheries, souffre-douleur, etc), les animateurs doivent se poser la question de savoir ce qui est juste et faciliter la conciliation. Dans le même ordre d'idée, il est important que l'animateur sache dire aux enfants que lui-même est fatigué.

Les réunions hebdomadaires ou entretiens informels agissent comme un suivi ou chaque cas particulier est discuté.



2. Travailler à rendre les enfants responsables

Responsabiliser un enfant, c'est faire en sorte qu'il se sente concerné. Si l'animateur prend tout en charge, l'enfant n'est plus concerné par le simple fait de gérer sa propre vie. L'animateur donnera donc des responsabilités tout en aidant les enfants à les assumer vraiment. Elles se situent à plusieurs niveaux : soi, les autres, le matériel, l'environnement etc...

3. Besoin de repos, respect des rythmes individuels

La chronobiologie (étude des rythmes biologique) nous a appris que chacun a des rythmes de vies spécifiques : temps de sommeil, de repas, d'activités... en aucun cas, les contraintes de la collectivité ne doivent l'emporter sur le respect de ses rythmes. C'est à l'accueil de loisirs de s'adapter à chaque enfant, non l'inverse.

Les besoins de repos et de sommeil sont importants à cet âge-là. Il ne s'agit pas d'une perte de temps. Ils permettent le bon développement de l'enfant (maturation du système nerveux, production de l'hormone de croissance, récupération physique...). L'accueil de loisirs doit être organisé de façon à répondre au besoin de sommeil de chaque enfant. Mais, Il est également important :

- D'alterner les activités physiques et calmes ainsi que les moments en grand groupe et petit groupe ;
- Permettre les activités individuelles autant que la pratique collective.
- Cultiver par moment le droit de ne rien faire
- Faire des groupes respectant la réalité d'une tranche d'âge ou par moment, décider de mélanger les enfants pour des activités définies, par choix pédagogique, au service d'un ou plusieurs objectifs.
- Etre vigilant sur les signes de fatigue (énervement, sommeil, perte de capacités, etc..)

4. Reconnaître la place de l'enfant

✚ *Son besoin de sécurité « Partout et tout le temps »*

- **Affective**

L'enfant a besoin d'avoir une relation stable et solide. La séparation avec sa famille peut être source d'angoisse. Les animateurs devront développer un relationnel aussi bien individuelles que collectives avec chaque enfant dans et en dehors du groupe. Ils pourront alors mieux le connaître (ses besoins, envies, difficultés...) et donc mieux le comprendre.

Cette sécurité doit être reconnue par le parent, qui confie son enfant en toute confiance à l'équipe d'animation, celle-ci doit être disposée à répondre à tous renseignements ou questions éventuelles pour assurer cette sécurité psycho-affective.

Un Livret de liaison sera mis en place, afin que les parents puissent avoir les informations sur la journée de leur enfant.

- **Dans l'accueil**



L'enfant a également besoin de connaître les lieux pour se sentir en sécurité. Une petite visite des lieux d'animation et vie quotidienne sera faite si besoin. Chaque membre de l'équipe est garant au même titre, de la sécurité dans l'enceinte de l'accueil.

Chaque enfant et groupe d'enfant sera en tout temps et en tous lieux en présence d'un ou de plusieurs animateurs.

✚ **Le besoin d'avoir un cadre « Pour me fixer des limites »**

« On parle mieux des règles qu'on ne les pratique ».

Citation de Michael Girardi ; Réflexions et pensées diverses (1784)

Pour se découvrir lui et son environnement, l'enfant a besoin d'activités (courir, sauter, grimper, tester, se dépasser...) dans le but également de définir ses capacités et limites.

Le jeu est la principale activité de l'enfant, mais celui-ci n'a pas forcément conscience des dangers qu'il encourt.

L'animateur se doit à tout instant de maîtriser ce qui se passe, s'intéresser et protéger son public, en donnant des règles simples et des limites précises.

Celui-ci ne doit pas confondre « faire la police » et « accompagner » l'enfant.

L'un des missions d'un animateur, est d'être garant de la sécurité physique et psycho-affective du public qu'il encadre.

✚ **Son besoin d'être acteur, « Je veux faire et pas laisser faire »**

L'enfant a besoin de s'intéresser à ce qui se passe autour de lui et d'y participer.

L'animateur devra réagir et rebondir à toutes les opportunités possibles, permettant ainsi à l'enfant de participer pleinement à la vie en collectivité durant l'accueil.

(Proposer une activité, de débarrasser la table, se servir, ranger un atelier, s'impliquer dans l'élaboration des règles collectives...).

✚ **Le besoin des autres « Je veux trouver ma place au milieu des copains et copines »**

L'enfant se construit dans sa relation à l'autre. Les jeunes enfants observent, imitent beaucoup et testent. Ils vont aller jusqu'à provoquer l'autre (enfant ou adulte) dans l'attente de réactions positives (la sympathie) ou négatives (l'agressivité).

L'animateur doit prendre conscience de cela et devra faire preuve de discernement et de patience. Il devra adopter une posture professionnelle adéquate, pour se protéger lui-même.

5. Permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir et de pratiquer des activités répondant à leurs besoins

A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, nous mettons en place des activités afin de répondre au mieux aux besoins des enfants. L'activité est une interaction entre la personne et le milieu (environnement, cadres de vie, outils et matériaux, autres enfants et adultes...)



Nous favorisons une démarche de **projet collectif**, et tentons d'inscrire les activités dans une « chaîne » afin de leur donner du sens).

C'est en agissant que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement. L'activité est une source d'enrichissement. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants (ils savent très bien le faire sans nous) mais de créer un cadre favorisant des activités riches et variées.

- *La découverte de son corps et de ses possibilités motrices : courir, sauter, grimper, ramper, ...*
- *La découverte des autres enfants et adultes de son groupe, de son groupe d'âge et de ceux vivant à l'accueil de loisirs puis les autres, ceux du village...*
- *L'action sur des matériaux divers (l'eau, la terre, le sable, le bois, le papier...) en mettant en jeu ses cinq sens, en utilisant ses mains mais aussi des outils simples.*
- *La découverte de l'environnement naturel et humain et les diverses activités que l'on peut y faire.*
- *L'imaginaire est un moteur important du développement cognitif du jeune enfant (repère dans l'espace). Le jeu, les activités d'expressions le favorisent. Le livre doit avoir toute sa place sur la structure.*

6. La pédagogie de la sanction

✚ Des principes : « Tout acte perturbateur doit recevoir une réponse »

Toute sanction est à penser en tant qu'occasion d'éducation, elle est là pour apprendre à l'enfant quelque chose de nouveau :

Une fonction politique : la sanction rappelle la centralité de la loi en tant qu'instance qui relie et fédère le groupe. Elle réaffirme l'identité et l'intégralité du groupe. La loi est un lien qui relie aux autres. Qu'est-ce qu'on **s'interdit** ?

Une fonction éthique : elle vise à faire advenir un sujet responsable en lui imputant la responsabilité de ses actes.

Une fonction psychologique : elle signifie la limite, elle est un coup d'arrêt au fantasme de toute puissance de l'individu.

Une fonction pédagogique : elle rappelle à l'enfant, de par sa forme et son contenu, le sens de sa présence à l'accueil : il est là pour apprendre à vivre avec les autres, partager.

✚ Des préalables.

La sanction doit être **formulée par des adultes**. Etre adulte, c'est ne plus avoir peur de ne plus être aimé. Un éducateur a besoin de consistance, d'être adulte au sens philosophique du terme une personne contre qui l'enfant ou l'adolescent peut s'appuyer, s'étayer, se confronter, quelqu'un qui peut soutenir le conflit.

La sanction présuppose l'existence d'un **cadre objectivé de règles** connu et compris des enfants.

✚ Des propriétés.

La sanction doit être parlée, expliquée et autant que possible **comprise** (ce qui ne veut pas dire admise). C'est ce sens de la sanction qui est structurant même s'il n'est pas immédiat, même s'il advient bien souvent à retardement. L'éducation est une action qui se déploie dans le temps.

La sanction répond à l'indignité d'un acte et non à l'indignité d'une personne. *Cet enfant s'est montré violent à un moment donné, dans telles circonstances, et non cet enfant est violent...*



La sanction s'accompagne d'une procédure de réparation en décalage avec l'acte. La réparation est une manière de transformer le pâtir en agir. La réparation n'a de sens que lorsque l'enfant ressent la nécessité de s'amender, accepte de se mettre en position de responsabilité par rapport à ses propres actes. Réparer autrui, c'est aussi se réparer soi-même. La sanction est enfin l'occasion de rappeler à l'enfant la raison première de sa présence à l'accueil de loisirs (l'accueil est un lieu pour apprendre et la construction de l'estime de soi).

✓ *Les règles de vies*

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles sont travaillées avec les enfants. Elles sont affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement. Elles sont expliquées aux nouveaux enfants à chaque fois que nécessaire. Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer, notamment au cours des réunions (forums) enfants/animateurs.

✓ *A l'écoute de l'animateur :*

L'animateur est certes, à l'écoute de l'enfant mais son droit est aussi celui d'être écouté et respecté pour son travail. L'enfant a le « devoir » de participer au projet en tous cas dans sa démarche. Les parents doivent s'impliquer dans cet objectif. En cas de non-respect des règles, (Mise en danger, irrespect ou détérioration du matériel) des sanctions pourront être prises puis les parents avertis.

E. Les activités

✚ Notre conception

Le jeu est un moyen essentiel de développement et de socialisation, un ***moyen ludique d'apprentissage***.

Le jeu est une source d'émotions. Les enfants peuvent, en jouant, faire l'expérience de leurs émotions et apprendre à les contrôler : joie, déception, fierté, angoisse, excitation... Il permet d'appréhender l'adversité.

Si le jeu est avant tout un amusement, il n'en est pas moins vrai qu'il stimule et assouplit la pensée, la rend plus méthodique et lui donne du mouvement et du ressort, favorisant l'éveil des enfants.

Le jeu développe le sens de l'observation, l'imagination, la mémoire, l'ingéniosité, la stratégie et affine les talents de négociateur. Il permet aussi d'acquérir de nouvelles connaissances, de vérifier et de mieux en comprendre certaines déjà acquises. Ainsi, l'enfant peut comprendre le monde dans lequel il vit.

Le jeu favorise le développement physique de l'enfant. Dans les jeux de plein air, les jeux de force et d'adresse s'harmonisent et développent toutes les fonctions du corps : endurance, résistance, équilibre, coordination, dextérité...

Le jeu favorise le développement sur tous les plans : social, affectif, intellectuel et physique.

Le jeu est donc, pour l'animateur, une des façons les plus sûres d'éduquer les enfants. Si l'animateur est celui qui incite à apprendre en jouant, il est aussi et surtout celui qui apprend à jouer.



Le rôle de l'animateur est de contribuer à instaurer un climat où le jeu est mis en valeur, où les moments de jeux sont nombreux, où les enfants peuvent jouer autant qu'ils le souhaitent. Quel que soit son type, son but, sa durée, son lieu, l'intérêt du jeu dépend essentiellement de l'attitude de l'animateur. Ce « savoir-être » est aussi un « savoir-faire ». L'animateur occupe le rôle prépondérant quant à la mise en place et au déroulement du jeu. L'équipe d'animation s'appuie ainsi sur 4 approches de l'activité :

- **Laisser jouer** (l'enfant joue à ce qu'il veut sous la vigilance constante de l'animateur. C'est l'instant des jeux spontanés).
- **Donner à jouer** (l'animateur met à disposition de l'enfant du matériel, un savoir-faire, pour que celui-ci exprime pleinement sa créativité).
- **Jouer avec** (l'animateur s'inclut dans le jeu, afin de lui donner plus de dynamisme, de vie, ou d'en relancer l'intérêt par de nouvelles règles).
- **Faire jouer** (l'animateur crée un jeu que l'enfant exploite).

Nous proposerons aux enfants :

- Le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction et de construction, grands jeux etc.
- Des activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques, etc...
- Des activités de découverte (sorties à l'extérieur de l'accueil) visites de musée, cinéma, théâtre, camps, découverte du milieu urbain, découverte d'autre milieu etc...
- Des activités physiques et sportives avec du matériel adapté : petits vélos, trottinettes, petits jeux d'équilibre et de coordination, ballons, parcours moteur...
- La lecture, les contes...

🌈 Programme d'activités de l'année 2019-2020

3 Septembre au 16 Octobre	6 Novembre au 18 Décembre	8 Janvier au 12 Février	4 Mars au 8 Avril	29 Mai au 1 ^{er} Juillet
C'est la rentrée, prépare tes affaires en attendant Halloween	Bientôt Noël, en avant les jeux d'hiver	On se prépare pour le Carnaval	Le lapin n'est pas passé, il passera dans notre centre	C'est la fête, l'été est en marche

🌈 Moments de convivialité

Associer les parents aux accueils de loisirs et leur faire une place dans nos projets de fonctionnement est une ambition que nous nous fixons. D'une façon désormais systématique, chaque directeur d'accueil de loisirs précise dans son projet pédagogique la déclinaison de cette ambition de l'association sur la Place à accorder aux parents. D'un point de vue global, chaque équipe décline cela dans les relations quotidiennes mais aussi en mettant en œuvre, au moins une fois par mois, un temps fort à destination des parents. Et cela peut prendre des formes diverses et variées : pot de fin de centre, invitation à participer à certaines activités, présentation de spectacle, participation à un projet, ... C'est pourquoi, des temps de rencontre et de convivialité pour les familles seront proposés avant chaque vacances. L'objectif est de permettre aux parents de découvrir la vie de leur enfant sur le centre et le rôle éducatif de nos accueils de loisirs. Cela se réalise en les intéressant au programme d'activités de leurs enfants,



mais aussi en leur permettant de rencontrer les animateurs ou bien encore en partageant un temps d'animation. Si notre projet fait mention de l'importance de la place des parents dans l'organisation des accueils collectifs de mineurs, c'est bien qu'il y a des enjeux forts autour de ce point en particulier. En effet, les parents doivent avoir un rôle à jouer dans la vie d'un centre de loisirs. Mais, encore faut-il leur donner un peu de place... Chacun devant avoir la possibilité de participer à la vie du centre en fonction de ses envies, de ses besoins, de ses capacités, etc.

18/12/19 : Spectacle et goûter de Noël

12/02/19 : Défilé de carnaval

08/04/19 : La chasse aux œufs

01/07/19 : Mini Kermesse Grand goûter de fin d'année

1. La journée type

De leur arrivée au sein de l'accueil jusqu'au moment où leurs parents viennent les chercher, les enfants évoluent au rythme des temps de leur journée.

HORAIRES	TEMPS DE LA JOURNÉE
7h45	Accueil du matin
9h00	
9h00	Activités libres (lecture, dessin, coloriage)
9h30	
9h30	Rassemblement + passage aux toilettes
9h45	
9h45	Collation du matin
10h15	
10h15	Rassemblement + annonce des activités de la matinée
10h30	
10h30	Activité manuelle et ludique : Bricolages
11h30	
11h30	Activités physique et de détente : Jeux extérieurs, salle de motricité
11h30	
11h30	Rangement + passage aux toilettes + Rassemblement
12h00	
12h00	Déjeuner
13h15	
13h15	Répartition des groupes de temps calme (Lecture, dessins, coloriages) + Départ en sieste (3 ans) et ceux qui le souhaitent
13h30	
13h30	Temps calmes (Lecture, dessins, coloriages)
14h30	



14h30	Passage aux toilettes + Rassemblement + annonce des activités de l'après-midi
14h45	
14h45	Activités sportives et ludiques
15h45	Activité thématique finition des bricolages
15h45	Rangement + passage aux toilettes + Rassemblement
16h00	
16h00	Goûter
16h30	
16h30	Activités libres (lecture, dessin, coloriage, jeux extérieurs, salle de motricité)
18h15	Accueil des parents et Départ échelonné des enfants

2. La vie quotidienne

* **L'accueil du matin** : Entre 7h45 et 9h00, est un temps de jeu libre. Les enfants, accompagnés par les animateurs, ont à leur disposition des jeux de société et de construction, des coloriages, la bibliothèque, le coin détente.

***La collation** :

La prévention du surpoids et de l'obésité des enfants est aujourd'hui un enjeu de santé publique qui interpelle parents, enseignants, éducateurs. En Alsace, par exemple, elle a fait l'objet d'une circulaire académique pour sensibiliser les équipes enseignantes aux effets des collations scolaires sur l'équilibre alimentaire des enfants. En 2011, le comité Nutrition du Groupe d'étude des marchés de Restauration collective et nutrition (GEM--RCN) a établi des recommandations sur le sujet des collations et goûters.

La collation du matin : pas forcément utile, sauf circonstances particulières. Manger à la récréation du matin peut être considéré comme du « grignotage ». L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES, ex AFSSA) a même recommandé sa suppression, estimant qu'elle est un facteur de modification des rythmes alimentaires et d'excès caloriques (avis du 23 janvier 2004). Dès Mars 2004, une circulaire de l'Éducation nationale rappelait aux directeurs d'école que la collation matinale ne doit être « ni systématique, ni obligatoire ». Certains enfants ont cependant faim en arrivant, quand ils ont pris un petit-déjeuner très tôt, on organise une collation alors nous recommandons aux parents de privilégier de préférence des aliments simples : tranche de pain, fruits en quartiers (plus faciles à consommer et qui évitent le gaspillage). Mais la collation du matin doit toujours être proposée au minimum deux heures avant le déjeuner afin



de ne pas interférer sur l'appétit des enfants au moment de passer à table. Et il ne faut pas en faire un repas, qui constituerait un apport énergétique non justifié, précise Marie--Line Huc, diététicienne libérale représentante de l'AFDN dans le comité Nutrition du GEM--RCN.

Le goûter de l'après-midi : indispensable pause en attendant l'heure du dîner. Repas important, il permet d'éviter le grignotage jusqu'au dîner. Là encore, on recommande qu'il soit pris au moins deux heures avant le repas du soir. Le GEM--RCN éclaire sur la façon de le composer et recommande au minimum deux éléments parmi les aliments suivants : fruits, produits laitiers, produits céréaliers, plus une boisson (eau, jus de fruits, lait). Une tartine de pain accompagnée d'une barre de chocolat ou d'une cuillère de confiture, c'est aussi simplement bon. « Le goûter reste léger, sa vocation n'étant ni de compenser le déficit du déjeuner, ni de remplacer le dîner », estime Marie--Line Huc. Selon Mélanie Le Morzédec, diététicienne libérale membre de l'AFDN, coordinatrice du projet « Plaisir à la cantine » financé par la Direction régionale Alsace de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et le Conseil général du Haut--Rhin : « Le respect de l'équilibre alimentaire des enfants passe par une appréciation de chaque contexte au cas par cas. Pour cela, parents, enseignants et éducateurs doivent se coordonner pour assurer une cohérence de l'alimentation répondant aux vrais besoins des enfants, différents de ceux des adultes ».

Dans le cadre de ce projet autour de l'alimentation, l'accueil de loisirs organisera une fois par mois un goûter équilibré offert aux enfants.

* **Le déjeuner** :

Le temps du repas est un moment éducatif à part entière et le déroulement se fera de manière conviviale, afin que manger devienne un plaisir.

Les animateurs encadrent le moment du repas et déjeunent avec les enfants. Cela permet d'avoir des relations privilégiées avec les enfants et par la même occasion, les animateurs veillent à comment mangent les enfants. Sauf contre-indication médicale, les enfants goûtent et découvrent tous les plats proposés et servis à table.

* **La sieste** : Un moment important de la journée, et les enfants seront accueillis dans une salle spécialement réservée à cet effet :

« Il faut également noter les conditions difficiles pour les enfants lorsqu'ils doivent aller à la garderie le matin ou le soir, ce qui rallonge leur journée et porte leur semaine scolaire au-delà de 35h accomplies par beaucoup d'adultes dans leur travail. » Enseigner à l'école maternelle. Agnès Florin Carole Crammer. 2009



Le temps de sieste sera proposé **avant** l'énoncé des activités (temps calme, bricolage, jeux), de manière à privilégier le respect de leur rythme plutôt que l'activité. Alors, nous **inciterons** prioritairement les enfants de 3 ans d'aller à la sieste, puis nous la **proposerons** aux plus grands. Enfin, au cas-par-cas, un animateur devra encourager un enfant à s'y rendre, dans le cas où des signes de fatigue clairs (frottement des yeux, bâillement répété, irritabilité inhabituelle...) se présentent.

Un animateur restera dans la salle de sieste pour assurer leur sécurité et réagir en cas d'incident (pipi au lit, alarme incendie...) qui est agrémentée par la lecture d'un conte ou par une musique douce. Un réveil échelonné peut s'organiser pour permettre aux enfants au sommeil léger de rejoindre les activités en cours de route, sans déranger le sommeil de ses camarades. Les enfants au sommeil plus lourd sont réveillés au plus tard à 15h45 par l'animateur.

* Accueil du soir : Le règlement intérieur des ACM établi par la Mairie de Schiltigheim stipule que les parents ne peuvent venir chercher leur enfant qu'à partir de 16h30 afin de ne pas perturber les activités en cours.

En cas de retard (après 18h15), les familles sont contactées et un formulaire de retard est signé par les parents (facturation mairie 6€ par tranche de 15 minutes).

En cas d'absence non justifiée des parents, et au regard de la loi française, les services de police (nationale ou municipale en dernier ressort) seront contactés pour prendre en charge l'enfant.

Par ailleurs, l'enfant ne sera confié qu'aux personnes identifiées au préalable par le tuteur légal. Aucune dérogation ne sera accordée à ce sujet. Le matin, informer l'équipe (cahier de communication) si une autre personne vient chercher l'enfant. L'équipe se réserve la possibilité de demander une pièce d'identité à cette personne.

3. L'équipe d'animation

En fonction de leurs rôles dans l'accueil, les animateurs bénéficient de deux temps de pause :

- **Matin : Par plage de 20 minutes entre 8h45 et 12h00**
- **Après-midi : Par plage de 25 minutes entre 13h55 et 16h15**

Elles sont organisées de manière à ne perturber ni les activités ni la sécurité de l'enfant.

Elles se font dans le respect du taux d'encadrement global d'un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.



Elles permettent à l'animateur de s'aérer l'esprit à l'extérieur de l'accueil, hors de la vue des enfants. L'utilisation des portables ne sera autorisée que pour des motifs professionnels (contacter un collègue à distance...), ou pendant les temps de pauses.

Lors des temps de pause, l'animateur peut fumer à la fois à l'abri du regard des enfants, d'une part, mais aussi en dehors de l'enceinte de l'école, conformément à la réglementation en vigueur.

Afin que toutes les pauses et l'encadrement sécuritaire des enfants soient assurés, l'équipe d'animation sera vigilante tant aux horaires de pause qu'à leur durée.

Pour les animateurs, **les règles de vie** sont expliquées aussi en début de leur prise de fonction, afin de clarifier les responsabilités de chacun. Un premier avertissement sera fait, puis une sanction pourra être prise à l'encontre du professionnel, dans le cadre du respect du code du travail, et en informant la hiérarchie. L'animateur pourra être convoqué à un entretien, à l'issue duquel il pourra être sanctionné (du recadrage à la mise à pied, voire au licenciement).

a. Organisation du travail d'équipe

L'équipe se réunit une fois par semaine afin:

- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique (elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs),
- De préparer les activités,
- De mettre en place des projets.
- D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

L'ensemble des animateurs y participent. Les réunions sont animées par la directeur. Afin d'organiser au mieux les activités, l'équipe mettra en place de classeur d'animation sur la base d'une fiche d'activité. Chacun est garant de la mise à jour et du respect de ces outils de travail.

b. La formation des animateurs et a validation des stages pratiques BAFA

Objectifs :

Une formation des animateurs stagiaires est assurée par l'équipe de direction afin :

- De consolider les connaissances sur les jeunes enfants.
- De faire le lien entre la théorie et la pratique.
- D'analyser sa pratique pour affiner sa réflexion sur son rôle d'animateur.
- D'acquérir de nouvelles compétences techniques.



Le directeur est garant de la formation des animateurs et assure la validation de leur stage. Un protocole de suivi est mis en place avec chacun. Les critères de validation sont précisés en début de stage. Une procédure de rencontre est mise en place selon le schéma suivant :

Chaque animateur rencontrera au moins une fois par semaine le directeur de la structure, pour faire le point sur son travail, ses difficultés éventuelles et ses besoins de formation.

+ La formation peut prendre différents aspects :

- Documentation
- Pratique d'activité
- Moment de travail autour d'un aspect du travail de l'animateur
- Aide à la prise de recul et à l'analyse de difficulté.

+ Les critères de validation :

- L'appréciation sera rédigée par le directeur et s'appuiera sur les points suivants :
- Sa capacité à organiser et gérer les différents moments de la vie des enfants sur la structure.
- Sa capacité à participer au travail d'équipe.
- Sa capacité à assurer la sécurité physique et morale des enfants.
- Sa capacité à gérer son rythme de vie.

Rappel : *un animateur en formation BAFA a les mêmes responsabilités et effectue le même travail qu'un animateur diplômé.*

4. La communication

a. Le forum enfants/animateurs :

Elle a lieu après le gouter de 16h. C'est un temps d'échange, de parole et d'écoute, de prise de décisions sur la vie du centre. C'est aussi un moment de régulation des conflits entre enfants et entre enfants et adultes. C'est enfin un moment où peuvent émerger des projets, se décider des activités, où chacun peut exprimer ses envies. Il se fait par petits groupes sous la responsabilité d'un animateur.

b. Associer les parents, renforcer le lien avec les familles :

La communication de l'accueil de loisirs est l'affaire du directeur et de son équipe ainsi que de l'organisateur. Nous considérons que les parents sont nos partenaires, que notre travail ne peut s'effectuer qu'avec leur participation active, qu'en reconnaissant le rôle des parents dans l'éducation de leur enfant, nous renforçons le lien social. Pour se faire, nous développons donc des rencontres régulières avec les familles, sous différentes formes :



- Invitation à participer à des activités : Je mettrai en place une organisation qui permettra aux enfants, aux parents, et aux animateurs de se **retrouver**, dans un cadre de plaisir, de convivialité, de partage, et d'enrichissement personnel.
- Organisation de moments festifs auxquelles les familles sont conviées : Je veillerai alors à ce que chaque animateur puisse valoriser son travail et sa place dans la coéducation des enfants, directement auprès des parents
- Nous diffuserons également un programme indicatif de nos activités et projets par voie d'affichage sur le tableau à l'entrée de l'accueil.

5. Evaluation

En nous référant à un Accueil de loisirs idéal, nous pourrions dire que nous avons atteint nos objectifs si :

- Les enfants participent volontairement aux activités ou s'occupent sereinement de manière individuelle.
- Une progression est mesurable sur l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne.
- Les enfants s'impliquent dans la gestion de la vie collective.
- Un maximum de décisions sont prises par les enfants.
- Les enfants sont propres et en bonne forme.
- Les enfants ont envie de montrer ou raconter aux autres et à leurs parents leurs réalisations.
- Le matériel est utilisé.
- Les lieux sont propres, rangés et décorés.
- L'organisation est efficace et bien vécue par tous.
- Les adultes ont plaisir à travailler ensemble.
- Les relations sont calmes, détendues et sereines avec les parents
- Réunions d'équipe sont efficaces

Conclusion

Ce projet pédagogique a pour but d'être en permanence en mouvement suite aux réflexions d'équipe. Chaque personne de l'équipe doit pouvoir donner son avis. Tout questionnement doit être posé en réunion d'équipe pour pouvoir en discuter. C'est grâce à tout cela que notre travail pourra être de qualité. Notre travail est centré sur les enfants. C'est pour eux que nous sommes là, et notre travail est de pouvoir assurer le bien-être de chaque enfant. Dans cette logique, il conviendra de se poser sans cesse la question de savoir pourquoi l'on fait telle ou telle chose, pourquoi l'on pose tel ou tel acte, pourquoi telle ou telle réaction. L'équipe travaillera ensemble à répondre à ces questions, réfléchissant ensemble à quelles solutions apporter, quelle attitude ou quelle activité mettre en place. La motivation de l'équipe à vouloir « faire du bon travail » est primordiale pour ensemble, arriver à offrir un environnement sain et riche en activités aux enfants, des moments uniques et une ambiance sereine et conviviale.



ANNEXES



Le rôle de chaque membre de l'équipe pédagogique

Statut	Rôles
Coordonnatrice de site	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste et conseille l'équipe d'un point de vue technique et Appuie les initiatives du responsable de l'ACM • Négocie avec la ligne hiérarchique les moyens de la mise en œuvre du projet de l'Accueil de loisirs, • Supervise l'organisation, le fonctionnement et orientations de l'équipe pédagogique sur le site pour une conformité des engagements de la Fédération Léo Lagrange • Evalue des actions enfance • Gère les contrats de travail et l'exécution du budget • Identifie et mobilise les partenaires internes et externes et défini avec le directeur les modalités de collaboration
Directeur de l'ACM	<ul style="list-style-type: none"> • Participe à la définition des orientations stratégiques de l'Accueil de Loisirs, • Pilote et anime l'élaboration collective du projet pédagogique, • Construit et coordonne l'ensemble des activités produites par l'équipe, • Contrôle l'application des règles d'hygiène et de sécurité, • Élabore et affecte l'enveloppe financière des projets d'animation dans le cadre du budget alloué, • Réalise le suivi administratif et le bilan des activités, • Organise la gestion des locaux, des espaces et du matériel, • Définit les besoins en matière de ressources humaines, • Est garant d'une excellente relation avec les familles, • Evalue les projets d'animation en concertation avec les animateurs
Animateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Planifient et organisent les projets d'activités en accord avec le projet global d'animation, • Préparent, mettent en place et évaluent des animations, • Appliquent et contrôlent les règles dans l'accompagnement des enfants, • Etablissent et entretiennent des relations avec les parents pour favoriser l'Accueil des enfants et leur intégration dans la vie collective



Les missions des animateurs au quotidien

RÔLES	ACCUEILLANT	CRÉATIF	ARTISTE	ÉNERGIQUE	CONTEUR	DISPONIBLE	DORMEUR
Accueil Matin 7h45-9h00	Listes et tablette Accueil + Liste départ et retour déjeuner + Liste sieste	Lecture à l'accueil Accompagnement des enfants en activité	Dessin Coloriage Cantine	Kappla, voiture, dînette en Petite motricité	Jeux de société Bibliothèque	Renfort sur : les activités	Renfort à l'accueil
Activités Libre encadrée 7h45-9h30	9h00-9h20 Renfort (3-6)	Réfèrent (3-4)	Aide (3-4) 9h20-9h50	Réfèrent (5-6)	Réfèrent Jeux (3-6)	Accueil	Aide (5-6)
						Aide Brico	
Toilette 9h30	GRAND	GRAND	GRAND	PETIT	GRAND	ACCUEIL GRAND	ACCUEIL PETIT
Collation 9h45 à 10h15	Mise en place BRICO	9h50-10h10	Mise en place SPORT	10h10-10h30	Surveillance Rangée 1	Surveillance Rangée 2	Surveillance Rangée 3
Rassemblement	Groupe BRICO	Mise en place SPORT	Groupe SPORT	Groupe JEUX	Mise en place BRICO	Surveillance	Surveillance
Activité MATIN 10h30-11h30	Réfèrent Brico (5-6)	Aide Sport (3-4)	Réfèrent Sport (3-4 ans)	Réfèrent Jeux (3-6)	10h30-10h50	Aide Brico (5-6)	Renfort activité (3-6)
					Aide Brico (5-6)	10h50-11h10	
						Renfort (3-6)	11h10-11h30 RANGEMENT
Toilette 11h30 à 11h45	GRAND	RANGEMENT	GRAND	PETIT	RANGEMENT	ACCUEIL PETIT	ACCUEIL GRAND
Déjeuner	Tablette	Mise à table Régime et PAI	Surveillance Couloir	Surveillance Couloir	Surveillance Couloir	Au chariot	Placement petit



RÔLES		ACCUEILLANT	CRÉATIF	ARTISTE	ÉNERGIQUE	CONTEUR	DISPONIBLE	DORMEUR
DÉJEUNER 12h00 à 13h15	12h15 Fin service entrée	Tablette/Accueil Mange	Service Régime et PAI Appel en premier Puis mange	Surveillance CANTINE Mange en même temps Puis toilette si besoin	Service Rangée 2 Au centre 4 et 3 ans	Service Rangée 3 Côté porte manteau 5 et 6 ans	Service au CHARIOT 1 ^{er} PAI et Régime 2 ^{ème} 2 à 3 ans et sieste	Service Rangée 1 Côté fenêtre 2 à 3 ans et sieste Appel en deuxième
	12h30 Fin service plat 13h00	Surveillance Rangée 1						
	Service dessert	12h50-13h15						
Toilette 13h15	ACCUEIL GRAND	13h15-13h40	GRAND	PETIT	GRAND	ACCUEIL PETIT	<ul style="list-style-type: none"> - Appel à 13h15 Toilette devant la sieste - Sieste Réveil progressif à 15h15 	
Rassemblement 13h30	Groupe coloriage	Préparation	Mise en place des lits	Groupe repos	Mise en place tapis	Groupe lecture		
Temps calme 13h45-14h30	Accueil Coloriage	Accueil Dessin	Repos petite Motricité	Repos petite Motricité	Grande mot 13h40-14h05	Grande motricité		
			14h05-14h30		Grande motricité			Repos Motricité
Toilette	GRAND	GRAND	ACCUEIL GRAND	GRAND	PETIT	ACCUEIL PETIT		
Rassemblement 14h40 - 14h50	Mise en place SPORT	Groupe JEUX	Mise en place	Surveillance	Groupe SPORT	14h30-14h55		
Activité APRÈS-MIDI 14h50-15h50	Aide Sport	Réfèrent Jeux	Finition Brico	Aide Jeux 15h00-15h25	Réfèrent Sport	Aide Jeux		
				Aide Jeux		Relais pause et sieste à 15h25		15h30-15h55
Goûter 16h00-16h30	GRAND	PETIT	GRAND	ACCUEIL GRAND	GRAND	ACCUEIL PETIT Sieste		Accueil soir
Temps libre	Rangement centre	Bibliothèque	Grande motricité	Bibliothèque	Grande motricité	Lecture accueil		